Observer pour des fourrages de qualité
ELEVEUR DE FOURRAGE

Note N°11– semaine 19 – Lundi 04 mai 2020

La Chapelle de Mardore 650M
Cumul température 01/02 :740°c
Croissance hebdomadaire : 26kg/j/ha (26kg sur 15j)

Meys-600 M
Cumul température 01/02 :775°c
Croissance hebdomadaire : 27kg/j/ha (24kgsur 15j)
10kg maïs ensilage à l'auge

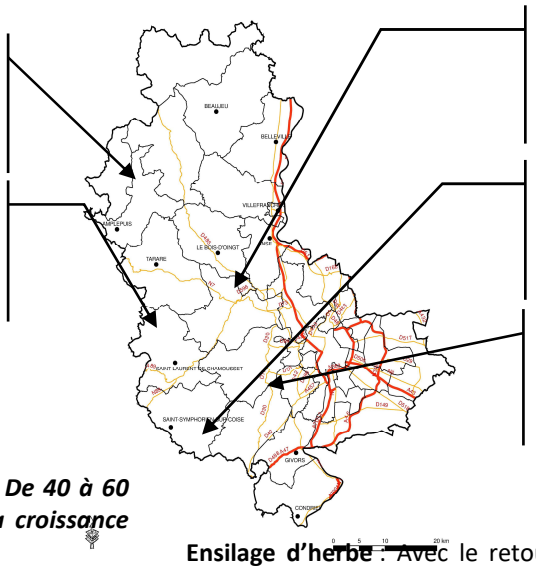

Bibost- 400 M
Cumul température 01/02 : 938° c
Croissance hebdomadaire : 40kg (39kg sur 15j)
Ensilage pme et luzerne prévu cette semaine

Larajasse 700 M
Cumul température 01/02 :812°c
Croissance hebdomadaire :49kg (55 kg sur 15j)

St jean de touslas –250 M
Cumul température 01/02 :1000°c
Croissance hebdomadaire : 44kg/j/ha (36kg sur 15j)

La pluie est enfin arrivée sur le département. De 40 à 60 mm en quelques jours, la conséquence sur la croissance sera immédiate.

Avec le retour de la pluie la croissance a atteint cette semaine les 38 kg/j/ha, elle devrait encore augmenter dans les jours à venir. Un tour de parcellaire est indispensable pour juger du stock sur pied et adapter les règles de gestion. Deux situations pourront alors se rencontrer. Les exploitations avec suffisamment d'herbe sur pied, ou les hauteurs de sortie ont été maitrisées (entre 5 et 6cm). Sur cette période poussante, le temps de repos doit être réduit à 18-20j, notamment sur les prairies fertiles. Si des parcelles avaient été ajouter à la surface de base, il faut maintenant les débrayer. Les épis risquent malheureusement de faire leur apparition. Quitte à constater une légère baisse de lait, il faut veiller à sortir des parcelles suffisamment ras pour garantir une repousse de qualité sur les semaines à venir. Le chargement instantané doit être élevé pour avoir une consommation optimum de ces parcelles. Dans d'autres situations, les parcelles sont assez rases et sont toutes au même stade. Dans ce cas et pour profiter pleinement de la pousse de l'herbe, il faut continuer à complémenter les vaches à l'auge pour rétablir une hauteur de sortie de 5-6cm. Il faut malgré tout observer des temps de repos autour de 18-20j pour maitriser les épiaisons.

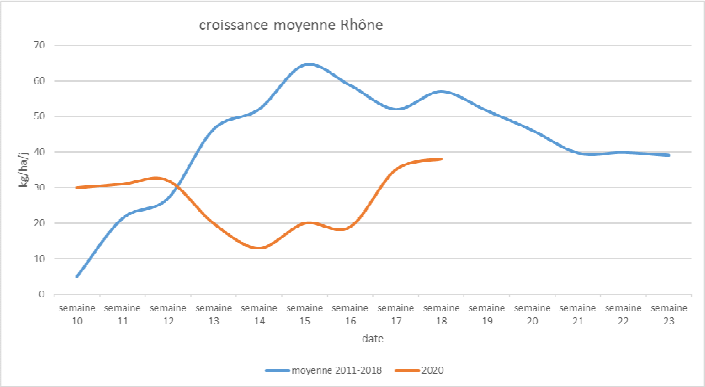

Ensilage d'herbe : Avec le retour du beau temps, les ensilages d'herbes vont pouvoir reprendre. Les volumes d'herbes ont augmenté et il faudra être vigilant pour garantir un taux de matière sèche suffisant. Quelques règles importantes sont à respecter :

- Faucher haut (7-8cm) pour faciliter la circulation d'air sous l'andain et ainsi accélérer le séchage.
- Mettre le fourrage au maximum au soleil, pour laisser les stomates ouverts et ainsi favoriser l'évacuation de l'eau par la plante. On privilégiera une fauche à plat ou un fanage derrière la conditionneuse.
- Laisser entre 24 et 36h de pleine exposition pour garantir 30% de MS
- Andainer au dernier moment juste avant la récolte.
- Si besoin et notamment si le taux de MS est faible, utiliser un conservateur à la bonne dose

Un taux de matière sèche suffisant ne garantit pas à lui seul la bonne conservation de l'ensilage. On veillera aussi à couper suffisamment fin entre 2 et 4cm pour faciliter la libération des sucres et le tassage. Ce dernier devra être soigné pour chasser le maximum d'air et accélérer les fermentations anaérobies. On finira par un bâchage le plus hermétique possible.

Si par manque de temps la fauche se fait moins de24h avant récolte veillez à couper un fourrage sec, pour éviter de fermer l'eau dans les andains.

Synthèse essai modalité de fauche 2017-2018-2019

	Rotative	Rotative + fanage	Conditionneuse andain serré	conditionneuse andain large	conditionneuse andain large sans conditionneur
Exposition soleil	82% de la surface de fauche	100% de la surface de fauche	37% de la surface de fauche	75% de la surface de fauche	77% de la surface de fauche
% MS : J0	15	15	15	15	15
% MS : J 24	27	30	22	28	29
% MS : J 48	34	37	27	41	37

Rédaction :
Mickael COQUARD
06 89 12 55 72
mickaelcoquard@cmre.fr

Rédaction:
Aline VILLOT
06 34 68 10 34
aline.villot@rhone.chambagri.fr

Note technique hebdomadaire – IPNS RTE– 18 Avenue des Monts d'Or
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»